

riant de un à six mois, pour méfaits de moindre importance, entre autres pour un acte de grivelerie ou filouterie d'aliments au préjudice d'un restaurateur des boulevards. C'est même, entre parenthèses, mon inspecteur Robineau qui lui a mis la main dessus à cette époque.

Liautier, dit La Gouape, reconnaît avoir mené dans les rues de Sèvres le jour du crime. Il ne nie point l'aumône d'une pièce d'argent qu'on lui a faite à la villa Letellier. Mais il se défend comme un beau diable d'avoir trempé en quoi que ce soit dans l'assassinat de vieille dame. Naturellement ! Il ne s'agit plus, cette fois, d'internement, mais de la peine capitale. C'est sa tête qui est en jeu ; et quoiqu'elle ne vaille pas gros, il tient à la conserver sur ses épaules.

Quant aux billets de banque trouvés dans la doublure de son vêtement, Liautier essaie d'en justifier la possession à l'aide d'un système de défense aussi naïf qu'invraisemblable.

Il pouvait être, prétend-il, dix heures du soir environ. Les rues de Sèvres étaient désertes. Harrassé de fatigue, car il marchait depuis le matin et ses pieds étaient en sang, Liautier s'était laissé tomber dans l'angle d'une porte cochère pour dormir.

Il commençait à s'assoupir : un bruit précipité de pas sur le pavé l'éveilla brusquement. Il vit un homme passer en courant. L'homme filait du côté de la gare, et, lui, dans sa bonhomie de mendiant, se dit :

— Parbleu ! voilà un parisien attardé qui a peur de manquer le train. S'il n'était pas certain de trouver là-bas un gîte plus confortable que le mien, il ne jouerait pas si lestement des flûtes.

Sur cette réflexion philosophique, il allait se remettre à son somme, quand quelque chose de blanc, qui s'agitait à terre, attira son attention.

La curiosité l'incita à se lever et à s'approcher pour voir.

C'était une poignée de papiers que l'inconnu avait laissé tomber et que le vent soulevait.

À la lueur d'un bec de gaz, Liautier, dit La Gouape, reconnut des billets de cent francs. Ils étaient au nombre de huit.

Que faire de cette trouvaille ?

Courir après l'homme, il n'y fallait point songer. La vapeur avait sifflé et le train qui fuyait vers Paris l'emportait à cette heure loin de Sèvres.

— Bast ! se dit l'ancien pensionnaire de Poissy, argent perdu n'a point de maître !

Et il empocha les huit cents francs sans scrupules.

Et voilà !

Personne, bien entendu, n'ajoute la moindre créance à ce raconter extravagant. Quant au degré de culpabilité de Liautier, les avis sont partagés. Le juge instructeur n'est pas éloigné de croire à l'existence d'une bande organisée dont le mendiant ne serait que l'indicateur. Les huit cents francs lui auraient été octroyés par ses complices à titre de part de prise.

Moi, j'en tiens pour ma première hypothèse, qu'un seul individu a fait le coup. Que cet individu soit Liautier, je n'y contredis en rien, quoique pourtant... Mais enfin la découverte des billets de banque dans les vêtements du misérable semble une preuve indéniable de sa participation à l'assassinat.

DEUXIEME NOTE.

"15 juin."—J'en apprends de belles sur monsieur Delorme !

Une descente de police, à laquelle je participais, a été opérée ce matin dans une officine louche de paris aux courses. Tandis que le commissaire spécial des jeux dressait son procès-verbal, je feuilletais machinalement, simplement pour tuer le temps, les registres sur lesquels l'agence inscrit, au jour le jour, ses opérations. Mon attention fut éveillée par le nom d'un client qui revenait obstinément presque à chaque page : Ferdinand Delorme ! Ferdinand Delorme !

Mais ce Delorme-là, c'est le mien ! le caissier de la maison Falempin !

Et, en regard du nom, le registre mentionnait, chaque fois, la somme risquée au pari : Ferdinand Delorme, cent francs. Ferdinand Delorme, cinq cents francs !